

Les Hayeffes, vendredi 7 septembre 2018

Madame, Monsieur, Chers Parents,
Mademoiselle, Monsieur, Cher/Chère Elève,

Dès la semaine du 10 septembre, l'**accompagnement des élèves du premier degré en difficultés scolaires** sera appliqué. Il se fonde sur les principes suivants :

- La possibilité pour l'élève de participer à divers modules thématiques d'une, deux ou trois semaines consécutives afin de répondre le plus rapidement possible à des besoins ciblés.
- La motivation et l'implication de l'élève dans son processus d'apprentissage y compris dans la prise en charge de ses difficultés.
- Le soutien des parents et le partenariat de ceux-ci avec l'équipe éducative et pédagogique en respectant les horaires et en assurant le suivi à domicile.

L'accompagnement est donc une démarche collective où l'élève a une place prépondérante.

De quoi s'agit-il ?

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire à des modules thématiques de remédiation en français, mathématiques et néerlandais. Ils peuvent aussi bénéficier de méthode de travail ou d'un PIA (Plan Individualisé d'Apprentissage).

Pour qui ?

L'accompagnement pédagogique s'adresse à tout élève de 1^{ère} ou 2^{ème} année à qui le Conseil de Classe ou un professeur l'a recommandé mais également à tout élève qui en éprouve le besoin.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Remédiations :

Pour le vendredi 14h45 (attention, le nombre de places est limité) au plus tard, l'élève s'inscrit dans la farde au bureau d'accueil pendant une récréation **UNIQUEMENT**. Les modules sont thématiques et proposés à différentes périodes selon le planning disponible sur le site www.cste.be onglet Accompagnement, à partir de lundi 10 (les inscriptions sont donc, pour cette première semaine uniquement, acceptées jusqu'au lundi 14h45). Lorsqu'un élève s'inscrit, il/elle s'engage pour la durée complète du module soit pour une à trois semaines. L'élève aura préalablement revu la matière concernée afin de s'y présenter avec une question.

Méthode de travail et PIA :

Toute demande d'accompagnement est à adresser à Madame Galand, directrice adjointe, afin de définir précisément les besoins de l'élève.

Suivi et communication :

Lorsque l'élève se sera inscrit et présenté à la remédiation, son enseignant paraphera la page 21 du journal de classe. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement cette page spécifique. Les modules suivis seront repris au bulletin ainsi qu'une évaluation de l'investissement de l'élève.

En vous remerciant de la confiance accordée au Collège, toute l'équipe pédagogique et éducative du premier degré vous souhaite une belle et enrichissante année scolaire 2018-2019.

Axelle Galand
Directrice adjointe

Accompagnement des élèves en difficultés – Année scolaire 2018-2019

Lundi 15h35 –16h25		
D1 – 1^{ière} année (1C)	D1 – 2^{ième} année(2C)	D2-D3 – de la 3^{ième} à la rhéto
		Remédiation mathématiques
Mardi 15h35 –16h25		
D1 – 1^{ière} année (1C)	D1 – 2^{ième} année(2C)	D2-D3 – de la 3^{ième} à la rhéto
	Remédiation français	
	Remédiation mathématiques	
	Remédiation néerlandais	Remédiation néerlandais/anglais
	Méthode de travail	
Mercredi 12h05 – 12h55		
D1 – 1^{ière} année (1C)	D1 – 2^{ième} année(2C)	D2-D3 – de la 3^{ième} à la rhéto
Remédiation français	Remédiation français	
Remédiation mathématiques	Remédiation mathématiques	Remédiation mathématiques
Remédiation néerlandais	Remédiation néerlandais	Remédiation néerlandais/anglais
Méthode de travail	Méthode de travail	Méthode de travail
Jeudi 15h35 –16h25		
D1 – 1^{ière} année (1C)	D1 – 2^{ième} année(2C)	D2-D3 – de la 3^{ième} à la rhéto
		Coaching

INSCRIPTION (au bureau d'Accueil) pour le vendredi 14h45 de la semaine précédant la remédiation. Les élèves de première année se rendent au 1^{er} étage du Château. Les élèves de 2^{ème} année se rendent au 2^{ème} étage. Les élèves des D2 et D3 se rendent au 2^{ème} étage également. Les élèves seront munis de leur journal de classe, du cours concerné et de la question préparée.